

L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe 2015-2030

Note conceptuelle

A. Portée de Travaux et Démarche

1. Introduction

1.1. La troisième Conférence Mondiale sur la Réduction des Risques de Catastrophe a été convoquée sur décision de l'Assemblée Générale des Nations Unies¹ du 14 au 18 Mars 2015, à Sendai, Miyagi au Japon afin d'examiner la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo 2005-2015 et d'adopter un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. La Déclaration de Sendai et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 (Cadre de Sendai) adoptés par la Conférence², ont été approuvés par la suite par les États membres à l'Assemblée Générale des Nations Unies³, servant de cadre pour l'engagement de la société dans son ensemble et des institutions de tous les états dans la prévention et la réduction des risques de catastrophe que présentent les aléas naturels ou créés par l'homme, ou liées aux aléas et risques environnementaux, technologiques et biologiques.

1.2. La troisième Conférence Mondiale sur la Réduction des Risques de Catastrophe a invité l'Assemblée Générale « à envisager d'inclure l'examen du progrès accomplis au niveau mondial dans l'application Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe 2015-2030 dans le suivi intégré et coordonné des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, en coordination avec le Conseil Economique et Social, le Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable et les cycles d'examen quadriennal complet, compte tenu des contributions de la Plateforme Mondiale pour la Réduction des Risques de Catastrophe et les plateformes régionales de réduction des risques de catastrophe »⁴, ainsi que du système de suivi de la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Le Cadre de Sendai appelle également « Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, en particulier, à soutenir la mise en œuvre, le suivi et l'examen du présent Cadre, notamment en établissant des rapports périodiques sur les progrès accomplis, et, le cas échéant, en suivant le calendrier du processus de suivi assuré par l'Organisation des Nations Unies »⁵. En outre, le résumé du coprésident de la 6^{ème} session de la Plateforme Mondiale pour la Réduction des Risques de Catastrophe qui s'est tenue à Genève du 13 au 17 Mai 2019 a souligné « la nécessité d'un examen à mi-parcours du Cadre de Sendai ».

1.3. Reconnaissant que la période jusqu'en 2023 se situe à mi-parcours dans le processus de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, ainsi que les autres accords, conventions et ordres du jour

¹ Résolutions de l'AGNU A/RES/67/209 du 21 décembre 2012, A/RES/68/211 du 20 décembre 2013 et A/RES/69/219 du 19 décembre 2014, ainsi que sa décision A/RES/69/556 du 5 mars 2015

² A/CONF.224/L.1

³ Résolution de l'AGNU A/RES/69/283

⁴ Para 49 du Cadre de Sendai

⁵ Para 48(c) du Cadre de Sendai



pertinents⁶, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, dans sa résolution 75/216 du 21 décembre 2020, de « d'organiser en 2023 un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour évaluer les progrès réalisés dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe aux politiques, programmes et investissements à tous les niveaux, recenser les bonnes pratiques, les lacunes et les défis, et accélérer la cadence pour atteindre l'objectif de la réalisation du Cadre de Sendai et de ses sept objectifs mondiaux d'ici à 2030 », en soulignant « que le Cadre de Sendai... fournit des orientations pour assurer un relèvement durable après la COVID-19 et [...] pour répertorier les facteurs sous-jacents des risques de catastrophe et s'y attaquer de manière systémique »⁷.

1.4. Dans son rapport de 2020 à l'Assemblée générale des Nations Unies sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai⁸, le Secrétaire général des Nations Unies a identifié que « Cet examen permettra de faire le point, avec la participation active de la société civile et du secteur privé, des progrès accomplis au niveau national » et « redoubler d'ambition et de volonté politique pour réaliser l'objectif du Cadre et atteindre les sept objectifs mondiaux qui y sont énoncés en 2030 ». Dans son rapport de 2021, le Secrétaire général de l'ONU a recommandé⁹ que les pays entament « leur processus d'examen à mi-parcours avant la fin de 2021 pour l'achever avant la fin de 2022 », et a conseillé aux pays « d'utiliser les mécanismes interinstitutionnels multisectoriels existants, pour s'assurer que l'examen bénéficie « d'une approche pangouvernementale » en consultation avec « les principaux ministères et institutions au-delà des autorités de gestion des catastrophes ».

2. La Méthode à adopter lors de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

2.1 La structure du Cadre de Sendai¹⁰ et les indicateurs des objectifs mondiaux¹¹, avalisés par l'Assemblée générale, serviront de base pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (MTR SF).

2.2 La Portée du cadre de Sendai s'applique aux risques de catastrophes à petite échelle ou à grande échelle, fréquentes ou rares, soudaines ou à évolution lente, causées par des aléas naturels ou par l'homme, ou liées aux aléas et risques environnementaux, technologiques et biologiques. L'Objectif du cadre est de guider la gestion multi-aléas des risques de catastrophe dans le cadre du développement à tous les niveaux ainsi qu'à travers tous les secteurs et au sein de chacun de ceux-ci. Il comprend un Résultat Escompté (*la réduction substantielle des risques de catastrophe et des pertes en termes de vies humaines, de moyens de subsistance, de santé et des actifs*), un objectif principal (*prévenir la création de nouveaux risques et réduire les risques de catastrophe existants, et renforcer la résilience*), pour lequel l'évaluation des progrès est soutenue par 7 Objectifs Mondiaux. La mise en œuvre du cadre est guidée par 13 Principes Directeurs, avec une action ciblée au sein et entre les secteurs aux niveaux local, national, régional et mondial à travers 4 Priorités d'Action¹². Et si la responsabilité générale de réduire

⁶ y compris, mais sans s'y limiter, le développement durable, le changement climatique, l'eau pour le développement et le financement du développement durable, et c'est est la période au est la période au cours de laquelle le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 sera élaboré et adopté.

⁷ Résolution de l'AGNU [A/RES/75/216](#) du 29 Décembre 2020

⁸ Rapport du Secrétaire général pour 2020 ([A/75/226](#))

⁹ Rapport du Secrétaire général pour 2021 ([A/76/240](#))

¹⁰ Résolution de l'AGNU [A/RES/69/283](#)

¹¹ Résolution de l'AGNU [A/RES/71/276](#)

¹² Priorité 1 : Comprendre les risques de catastrophe ; Priorité 2 : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe



les risques de catastrophe incombe aux États, elle n'en est pas moins partagée par les Parties Prenantes concernées (consulter 5.2 ci-dessous), et la Coopération Internationale et le Partenariat Mondial, le Cadre de Sendai appelle tous ces derniers à apporter un soutien financier et une coopération technique coordonnés, soutenus et adéquats, ainsi que le renforcement des capacités et le transfert de technologie.

- 2.3 Le risque de catastrophe doit et ne peut être géré que de manière prospective à travers les processus qui créent le risque. La gestion corrective signifie des interventions qui éliminent les facteurs et les contextes de risque existants, sans pour autant affecter la création de risques sous-jacents (par exemple, la construction de digues pour arrêter les inondations ou bien la rénovation des hôpitaux de façon qui ne modifie pas les processus sous-jacents qui ont généré ce risque en premier lieu). La gestion des risques de catastrophe n'est pas un secteur en soi, car les méthodes, instruments, stratégies et politiques nécessaires pour gérer les risques sont multisectoriels et multithématiques, ce qui mène à différentes approches pour atteindre les objectifs de prévention et d'atténuation des risques. Par conséquent, le Cadre de Sendai présente un modèle de gouvernance et de gestion des risques de catastrophe à être appliqué dans les programmes et secteurs internationaux et nationaux.
- 2.4 Le Cadre de Sendai s'articule donc autour de l'importance d'intégrer la réduction des risques dans d'autres approches et programmes, par exemple ceux qui visent la réduction de la pauvreté et le développement durable, et les efforts visant à faire face aux problèmes du changement climatique, de la santé publique, de l'alimentation et la nutrition, du développement urbain durable, et à arrêter la dégradation de la biodiversité et l'effondrement des écosystèmes, sans parler du rôle central de la réduction des risques de catastrophe concernant le développement durable des pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les petits États insulaires en développement (PIED). En d'autres termes, l'adoption et l'application des principes de gestion des risques de catastrophe dans toutes les décisions des secteurs de développement, des territoires, des investisseurs et des agents.
- 2.5 Et pourtant, le contexte opérationnel au sein duquel le cadre de Sendai et d'autres cadres sont mis en œuvre aux niveaux mondial, régional, national et local a considérablement changé depuis 2015, notamment avec la pandémie de COVID-19, accélérant le réchauffement de la planète et le changement climatique anthropique – qui ont tous été clairement identifiés dans la définition élargie des dangers et des risques adoptés par le Cadre de Sendai. Ces derniers démontrent la nature systémique du risque et exige des réflexions urgentes et fondamentales sur la façon avec laquelle le monde cherche à collaborer, comprendre et gérer le risque au 21^{ème} siècle ; maintenant, à l'horizon 2030 et au-delà.
- 2.6 L'importance de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai à ce moment ne peut donc pas être surestimée, à la fois en termes de recommandations pour des ajustements politiques potentiels et de nouvelles modalités de mise en œuvre pour la seconde moitié de la durée du Cadre de Sendai, mais également en ce qui concerne l'intégration de la réduction des risques dans la mise en œuvre d'autres agendas, secteurs et domaines de travail internationaux, afin de limiter l'augmentation non durable de la

pour mieux les gérer ; Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour renforcer la résilience ; et Priorité 4 : Améliorer la préparation aux catastrophes pour une intervention efficace et pour « Reconstruire en mieux » dans les domaines du relèvement, de la réhabilitation et de la reconstruction



vulnérabilité et de l'exposition aux risques. En effet, le Secrétaire général a recommandé¹³ que les progrès réalisés dans « l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques, programmes et investissements en faveur du développement et du climat devraient également être évalués dans le cadre de cet examen à mi-parcours ».

- 2.7 La conformité de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai avec d'autres exercices mondiaux d'évaluation et d'examen est essentielle (consulter 5.3 ci-dessous), et nécessite la participation et le soutien des pays, des entités du système des Nations Unies, des institutions scientifiques et universitaires, et autres parties prenantes. Un certain nombre de ces exercices d'examen et d'évaluation sont des exercices continus - y compris ceux des organes créés en vertu des traités - certains ayant déjà entamé l'exercice, d'autres sont en train de l'entamer et d'autres comptent le faire en 2022 et 2023. L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai lancera en 2021 l'examen de fond du Cadre de Sendai aux niveaux national et régional et les délibérations des Etats membres prendront fin en 2023. Les conclusions de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai apporteront une contribution précieuse au Forum politique de haut niveau du Conseil économique et social de 2023, ainsi qu'au Sommet de l'ONU sur les objectifs de développement durable et au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement lors de la 78^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Assurer des synergies entre ces processus revêt une importance capitale.
- 2.8 Au-delà des consultations et de l'examen nationaux et thématiques, l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai utilisera et tirera parti autant que possible des réunions et processus existants aux niveaux mondial et régional pour faciliter les consultations, les délibérations et les examens, y compris les bilans et les examens d'autres programmes (consulter 5.3 ci-dessous).
- 2.9 Parmi les réunions pertinentes sur la réduction des risques de catastrophe, les suivantes sont importantes : la Plateforme Régionale Africaine pour la Réduction des Risques de Catastrophes, la Plateforme régionale pour la Réduction des Risques de Catastrophes des Amériques/Caraïbes, la Plateforme Arabe pour la Réduction des Risques de Catastrophe et le Forum Européen pour la Réduction des Risques de Catastrophe qui se dérouleront tous en novembre 2021 ; la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe qui aura lieu en mai 2022 ; et la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe qui se déroulera au deuxième semestre de 2022.
- 2.10 Les plateformes régionales et la plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe en 2021 et 2022 constituent les principaux rendez-vous internationaux permettant aux États membres et aux parties prenantes de faire le point sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai à ce jour, et d'examiner les résultats et les recommandations préliminaires. Parmi les autres réunions et événements au cours desquels les États membres et d'autres parties prenantes peuvent apporter leur contribution à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, nous comptons les forums régionaux sur le développement durable qui auront lieu de février à avril 2022 et 2023, ainsi que les réunions du cycle du Conseil économique et social culminant au Forum politique de haut niveau de 2022.
- 2.11 Les États membres de l'ONU auront également la possibilité de contribuer à la fois à la conception et au déploiement de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai - par l'intermédiaire du Groupe de soutien à composition non limitée du Bureau des

¹³ Rapport du Secrétaire Général pour 2020 [A/76/226](#)



Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, pour lequel des réunions ad hoc et de fond, ainsi que des mises à jour seront organisées selon les besoins à Genève, ainsi que le Groupe des Amis pour la Réduction des Risques de Catastrophe à New York.

3 Portée de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai


- 3.1 **L'objectif général** de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai est de faire le point sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai à ce jour, d'évaluer les progrès réalisés et les défis rencontrés dans la prévention et la réduction des risques de catastrophe, d'identifier les enjeux nouveaux et émergents, ainsi que les changements de contexte depuis 2015, de fournir une analyse critique afin d'aider les pays et les parties prenantes à formuler des recommandations pour une coopération et des actions internationales, nationales et locales prioritaires, accélérées et intégrées au cours de la période 2023-2030, et de lancer un début de réflexions sur les arrangements internationaux possibles pour un développement durable tenant compte des risques au-delà de 2030.
- 3.2 Le **résultat** de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai devrait informer :
- 3.2.1 Les ajustements politiques et nouvelles modalités d'application pour les gouvernements et autres parties prenantes pour la seconde moitié de la durée du Cadre de Sendai et la reprise après la pandémie de COVID-19,
 - 3.2.2 Les délibérations des États membres sur l'expression d'un engagement renouvelé à mettre en œuvre les actions recommandées de l'examen, et
 - 3.2.3 Les processus de suivi des conférences et sommets des Nations Unies, y compris les délibérations du Forum politique de haut niveau du Conseil économique et social sur le développement durable, le Sommet de l'ONU sur les objectifs de développement durable et le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement lors de la 78ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.
- 3.3 Les résultats escomptés de l'examen seront consignés dans les rapports de fond – le rapport principal et le rapport de synthèse l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Le rapport principal fournira une analyse qualitative et quantitative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai et des objectifs et cibles convenus au niveau international concernant le développement durable. L'analyse reposera sur les activités des gouvernements nationaux, infranationaux et locaux, des organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et d'autres entités pertinentes du système des Nations Unies, du secteur privé, de la société civile et d'autres parties prenantes concernées. Les États membres sont encouragés à élaborer des rapports nationaux volontaires sur les conclusions de leurs examens nationaux à mi-parcours. Le rapport principal devrait intégrer, dans la mesure du possible, les contributions des organisations et processus multilatéraux, le cas échéant, et celles de la société civile, du secteur privé et des universités, et des institutions scientifiques et de recherche. Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe sera en charge de la coordination et la préparation du rapport principal. Le bureau préparera également un condensé des principales conclusions et recommandations de l'examen – le rapport de synthèse du l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai – afin de faciliter les délibérations des États membres pour conclure le l'examen en 2023.
- 3.4 L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai comporte donc deux



éléments principaux d'examen : un exercice d'inventaire rétrospectif de 2015 à 2022, évaluant entre autres l'adéquation des progrès de la mise en œuvre dans un contexte changeant ; et une revue prospective des défis prioritaires à relever et des actions à entreprendre, accélérer ou amplifier entre 2023 et 2030 et au-delà.

- 3.5 Les questions stratégiques soumises à l'examen des gouvernements et des autres parties prenantes guideront et orienteront l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Ceux-ci figurent en annexe à la présente note conceptuelle.
- 3.6 Les États membres et autres parties prenantes seront invités à pencher sur les principaux catalyseurs et défis observés depuis 2015 - par exemple, les catalyseurs et défis institutionnels, sociaux, politiques, financiers, organisationnels ou thématiques - et à examiner et attirer l'attention aux problèmes qui se sont manifestés depuis l'adoption du Cadre de Sendai et qui doivent être pris en compte dans la mise en œuvre jusqu'en 2030 et au-delà - par exemple, comment la pandémie de COVID-19 a démontré clairement la façon avec laquelle la nature systémique du risque accable les mécanismes et approches internationaux/nationaux existants de gouvernance et de gestion des risques pour faire face aux risques multi-aléas complexes et interconnectés.
- 3.7 A travers des consultations et d'examens, les États membres et les autres parties prenantes sont invités à formuler des recommandations pour des ajustements politiques potentiels et de nouvelles modalités de mise en œuvre pour la seconde moitié de la durée du Cadre de Sendai, qui peuvent se rapporter par exemple à la gouvernance internationale ou nationale des risques, à l'analyse et l'évaluation des risques, à la cohérence entre les secteurs et les programmes, aux partenariats et collaborations, et à identifier les actions prioritaires et les étapes clés critiques à accomplir pour la période 2023-2030 en veillant à éviter un retour au statu quo et en reconnaissant le contexte mis en évidence de manière aussi prononcée par la pandémie de COVID-19, en abordant la nature systémique du risque.
- 3.8 Pour orienter les délibérations, la révision et les recommandations de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, les États membres et les parties prenantes sont encouragés à considérer les thèmes transversaux suivants :
- Optimiser les mécanismes et approches internationaux, nationaux et locaux de gouvernance et de gestion des risques pour pouvoir faire face à la nature systémique et multi-aléas du risque. Explorer des approches d'apprentissage souples et adaptatives et une gouvernance des risques intégrée verticalement et horizontalement.
 - Des partenariats novateurs, inclusifs et multi-échelles pour la réduction des risques de catastrophe, qui favorisent la réflexion systémique à travers des approches de cadrage des problèmes, de synthèse, d'identification d'options et d'apprentissage.



- 
- Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la réduction de la pauvreté, le développement durable et les efforts pour lutter contre le changement climatique, les menaces à la biodiversité, ainsi que dans l'interaction entre le travail humanitaire, le développement et la paix.
 - La réduction des risques de catastrophe et sa contribution à la sécurité alimentaire, à une énergie fiable et durable et à la gestion intégrée de l'eau.
 - Engager la société dans son ensemble, promouvoir l'autonomisation et la participation de tous les groupes¹⁴ dans la réduction des risques, en ne laissant personne de côté.
 - Saisir les aspects qualitatifs des efforts visant à réduire les risques de catastrophe, au-delà des objectifs quantitatifs.
 - Financer et investir dans la prévention, notamment par une tarification précise et une intégration du risque dans toutes les transactions financières, les protocoles des rapports financiers et les normes comptables internationales, les notations et réserves de crédit, les décisions nationales d'investissement public, notamment en ce qui concerne les dépenses pour soutenir les ODDs.

La prise en compte des thèmes abordés ci-dessus n'empêche pas toutefois d'introduire d'autres thèmes spécifiques au contexte ou au domaine du pays.

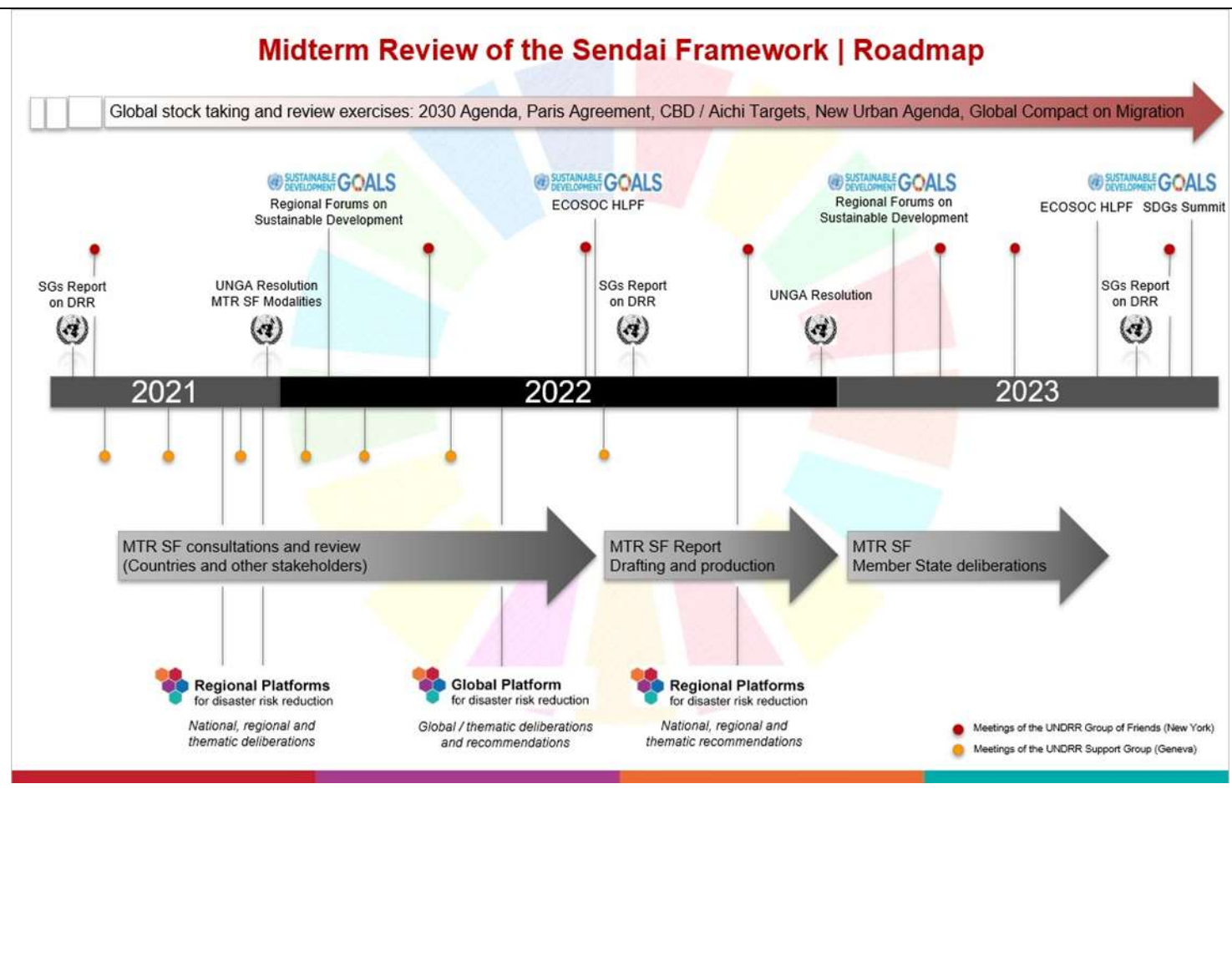
¹⁴ y compris, mais sans s'y limiter, les femmes, les personnes autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants et les jeunes

B. Feuille de route et méthodologie de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai

4. Feuille de route

4.1 L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai commence en octobre 2021¹⁵. Les États membres et les parties prenantes sont invités à lancer immédiatement des consultations et des examens, qui se dérouleront parallèlement aux études commandées, à une analyse documentaire et à des débats et dialogues en ligne.

4.2 Comme l'a demandé le Secrétaire général des Nations Unies, les pays sont encouragés à entamer les processus d'examen nationaux et régionaux avant la fin de l'année 2021 afin de les achever au troisième trimestre de 2022, date à laquelle commencera la rédaction du rapport principal de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai



¹⁵ notant que certains États membres et parties prenantes ont déjà entamé des consultations, certaines dans le cadre des délibérations sur les stratégies, programmes et plans régionaux de réduction des risques de catastrophe, et d'autres pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai

Texte de l'image :

Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai / Feuille de route

Exercices globaux d'inventaire et de révision : Agenda 2030, Accord de Paris, CDB / objectifs d'Aichi, nouvel agenda urbain, concept global sur la migration

(NOTE : de gauche à droite)

2021 : Rapport SG sur la RRC

Résolution de l'AGNU – Modalités de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai

2022 : ODD – Forums régionaux sur le développement durable

ODD – Conseil économique et social, Forum politique de haut niveau

Rapport SG sur la RRC

Résolution de l'AGNU

2023 : ODD – Forums régionaux sur le développement durable

ODD

Conseil économique et social, Forum politique de haut niveau

Rapport SG sur la RRC

Sommet ODD

- ➔ Consultations et révision de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai (pays et autres parties prenantes)
- ➔ Rédaction du rapport et production de de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai
- ➔ Délibérations des États membres de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai

Plateformes régionales pour la réduction des risques de catastrophe

Délibérations nationales, régionales et thématiques

Plateformes mondiales pour la réduction des risques de catastrophe

Délibérations mondiales / thématiques et recommandations

Plateformes régionales pour la réduction des risques de catastrophe

Délibérations nationales, régionales et thématiques

(Point rouge) Rencontre du groupe des amis du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (New York)

(Point jaune) Rencontre du groupe de soutien du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (Genève)

5. Méthodologie et calendrier

5.1 L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai sera coordonnée par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et sera un examen inclusif, dirigé par de multiples parties prenantes, conformément au Cadre de Sendai en tant qu'entreprise multipartite de toute la société et de toutes les institutions gouvernementales. L'examen donnera lieu à des consultations, un examen et des recommandations des États membres, des OIG et d'autres parties prenantes aux niveaux mondial, régional, national et sous-national/local.

5.2 Alors que les États ont la responsabilité première de prévenir et de réduire les risques de catastrophe, à l'image du Cadre de Sendai, l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai bénéficiera des contributions de différentes parties prenantes - menant des consultations et des examens soit spécifiques à une partie prenante, soit multipartites et multi-scalaires. De plus, les États membres et les organisations intergouvernementales régionales, les parties prenantes peuvent inclure :

Entreprises et industrie	Enfants et jeunes
Société civile / organisations non gouvernementales	Éducation et monde universitaire
Agriculteurs	Peuples autochtones / traditionnels
Institutions financières internationales	Autorités locales
Médias	Personnes migrantes et déplacées
Personnes âgées (vieillesse)	Personnes handicapées
Parlementaires	Organisations philanthropiques privées, fondations
Communauté scientifique et technologique	Entités du système des Nations Unies, y compris les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies
Volontaires	Femmes
Travailleurs et syndicats	

5.3 Le champ d'application, l'objectif¹⁶ et d'autres paragraphes du Cadre de Sendai indiquent clairement que si le développement génère des risques indus, non désirés et non gérés, il ne peut être considéré comme durable. Le Cadre énonce donc l'impératif de « cohérence » dans l'action intégrée entre les agendas et les trois dimensions du développement durable, c'est-à-dire l'environnement, l'économie et le social. Par conséquent, et dans la mesure du possible, et conformément à la décision de l'Assemblée générale¹⁷, l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai aura lieu en même temps que d'autres exercices d'examen et de bilan mondiaux, avec lesquels elle cherche à s'aligner, dont elle cherche à bénéficier, et auxquels elle cherche à contribuer. Il peut s'agir des examens de la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable¹⁸ et de l'Accord de Paris, de l'examen complet à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau pour le développement durable », 2018-2028, et éventuellement des examens des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et la réalisation des objectifs d'Aichi. Les objectifs en matière de biodiversité, la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le nouvel agenda urbain, le pacte mondial sur les migrations, ainsi que la mise en œuvre du programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et la voie des modalités d'action accélérées pour les PEID (SAMOA).

5.4 L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai sera informé par :

¹⁶ Paragraphe 15 du Cadre de Sendai

¹⁷ Résolution de l'AGNU A/RES/70/204

¹⁸ notamment l'édition 2023 du Rapport mondial sur le développement durable (RMDS) qui sera achevée fin avril 2023 et qui alimentera les négociations pour le Sommet 2023 sur les ODD



i. Les résultats des consultations électroniques structurées ou des consultations en personne

Des consultations structurées et multipartites seront organisées aux niveaux mondial, régional, national et, si possible, local, afin d'explorer les questions stratégiques et directrices de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Les consultations mondiales auront lieu lors de la Plateforme mondiale 2022 - y compris en plénière informelle, et/ou lors d'événements mondiaux d'autres exercices pertinents de bilan et d'examen mondiaux. Les consultations régionales peuvent avoir lieu lors des plateformes régionales et/ou de la plateforme mondiale ou d'autres événements régionaux connexes, par exemple, les forums régionaux sur le développement durable en février-avril 2022 et 2023. La planification et l'organisation de ces consultations seront facilitées par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes en collaboration avec les partenaires concernés. Les consultations nationales et locales seront menées par les gouvernements, y compris le plus large éventail possible d'institutions étatiques, ainsi que par des acteurs non étatiques - éventuellement facilités par des parties prenantes nationales et locales - et pourront utiliser les lignes directrices fournies par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Des consultations thématiques ou spécifiques aux parties prenantes peuvent également être organisées en conjonction avec des consultations nationales, régionales et mondiales sur un sujet donné, ou par un groupe de parties prenantes présentant un intérêt pour le pays, la région ou le programme mondial en question. Lorsque les protocoles de santé publique le permettent, les parties prenantes sont encouragées à entreprendre des consultations en personne.

Action par : *Les autorités nationales et locales, les organisations intergouvernementales régionales, plateformes régionales et nationales, Commission régionale des Nations Unies / Équipes de coordination des Nations Unies, parties prenantes, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.*

Quand : *Octobre 2021 à septembre 2022*

ii. Études thématiques commandées

Un nombre limité d'études thématiques commandées sera identifié par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Les États membres, les entités des Nations Unies et/ou d'autres parties prenantes seront invités à diriger ces études ou à y contribuer, afin de mieux comprendre des questions spécifiques d'importance centrale pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans le cadre de la Décennie d'action des Nations Unies, et le développement durable tenant compte des risques après 2030. Une liste de sujets pour ces études sera disponible en novembre 2021.

Action par : *Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, parties prenantes, experts indépendants*

Quand : *Novembre 2021 jusqu'à août 2022*

iii. Suivi du cadre de Sendai

Utilisé par 153 pays, le Système de suivi du Cadre de Sendai fournira un ensemble important d'informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des sept cibles mondiales du Cadre de Sendai, ainsi que des cibles liées à la RRC des ODD 1, 11 et 13 et d'autres cibles connexes des ODD. Les données sont fournies par les autorités nationales, ainsi que locales et régionales, sur une base annuelle, et toutes les contributions fournies par les États membres jusqu'en septembre 2022 inclus seront comprises dans l'analyse pour le rapport principal et le rapport de synthèse de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Une granularité supplémentaire dans l'examen peut être possible lorsque les pays ont établi des objectifs et des indicateurs déterminés au niveau national, dont les rapports seront inclus dans l'analyse de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai.

Action par : *Autorités nationales et locales, organisations intergouvernementales régionales, parties prenantes, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes*

Quand : *En cours jusqu'en septembre 2022*

iv. Examen des engagements volontaires

Un examen actualisé de l'état d'avancement des activités des parties prenantes à l'appui de la mise en œuvre du Cadre - tel qu'inscrit dans les Engagements volontaires du Cadre de Sendai - sera effectué.



Action par : Parties prenantes, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
Quand : En cours jusqu'en septembre 2022

v. Analyse documentaire des rapports et études existants

Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes entreprendra une analyse documentaire complète des rapports et études existants, dont le résultat sera une étude autonome qui servira de référence de 2015 pour comparer les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai, et pourra générer des informations utiles sur les tendances et les problèmes mondiaux qui émergent depuis l'adoption du Cadre. La littérature et les documents qui peuvent être consultés dans le cadre de l'analyse documentaire comprennent (de manière non exhaustive) : les rapports du Système de suivi du Cadre de Sendai ; les bilans mondiaux de la réduction des risques de catastrophes 2015, 2019 et 2022, ainsi que les rapports spéciaux de la réduction des risques de catastrophes : bilan mondial ; les rapports d'évaluation régionaux ; les rapports des parties prenantes de la RRC¹⁹, le Rapport de synthèse et d'analyse des engagements volontaires du Cadre de Sendai 2019, le rapport de la campagne Pour des villes résilientes : comparaison des villes résilientes et non résilientes, Vues de la ligne de front ; les rapports mondiaux sur le développement durable et les examens nationaux volontaires ; les rapports pertinents des organes constitués de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; les évaluations et les rapports spéciaux du GIEC. L'analyse documentaire portera sur les rapports publiés et les études menées aux niveaux national et local qui permettent d'avoir un aperçu national et infranational des progrès réalisés et des domaines dans lesquels il faut redoubler d'efforts pour atteindre les résultats et les objectifs du cadre de Sendai et du développement durable tenant compte des risques.

Action par : Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, consultant(s) indépendant(s)

Quand : Étude à faire réaliser d'ici novembre 2021 jusqu'à avril 2022 pour la plateforme mondiale GP2022. Examen des études locales et thématiques en cours jusqu'en août 2022.

vi. Entretiens individuels

En consultation avec les États membres et d'autres parties prenantes, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes identifiera un nombre limité de personnes appartenant ou non à la communauté de la réduction des risques de catastrophe avec lesquelles des entretiens individuels seront menés afin d'obtenir des informations spécifiques sur les progrès, les défis et les enseignements identifiés à ce jour, ainsi que sur les questions, les opportunités et les menaces à prendre en compte pour atteindre les résultats et les objectifs du Cadre de Sendai, et le développement durable tenant compte des risques à l'horizon 2030 et au-delà. Les entretiens seront menés par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

Action par : Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

Quand : Les personnes interrogées seront identifiées d'ici décembre 2021, et les entretiens seront terminés d'ici juillet 2022.

vii. Dialogues / débats en ligne

Un nombre limité de dialogues ou de débats en ligne sera organisé par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes en utilisant les questions stratégiques et directrices qui informent l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai. Modérés par une ou plusieurs personnalités de renom et de réputation dans de multiples domaines et/ou systèmes sociaux, écologiques et économiques, les dialogues/débats visent à élargir le débat sur le risque et à approfondir certains aspects de la manière de mieux comprendre et gérer le risque et l'incertitude dans des systèmes adaptatifs complexes.

¹⁹ par exemple, l'étude conjointe des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation et le leadership des femmes dans la réduction des risques de catastrophes.



Action par : Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et modérateur(s) renommé(s) à identifier.

Date : Février 2022 (incluant potentiellement le GP2022) jusqu'à juillet 2022.

5.5 D'autres sources possibles de matériel pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, et les rapports de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai, peuvent inclure :

Le Cadre de Sendai - spécifique

- Les rapports nationaux volontaires de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai
- Les rapports régionaux volontaires de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai
- Dialogues et rapports des parties prenantes non étatiques
- Rapports du mécanisme d'engagement des parties prenantes sur la réduction des risques de catastrophe
- Publications des groupes consultatifs scientifiques et techniques du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
- Rapports consolidés du système des Nations Unies / entités du système des Nations Unies
- Rapports des entités individuelles du système des Nations Unies / des OIG

Agenda 2030 pour le développement durable et autres agendas et cadres

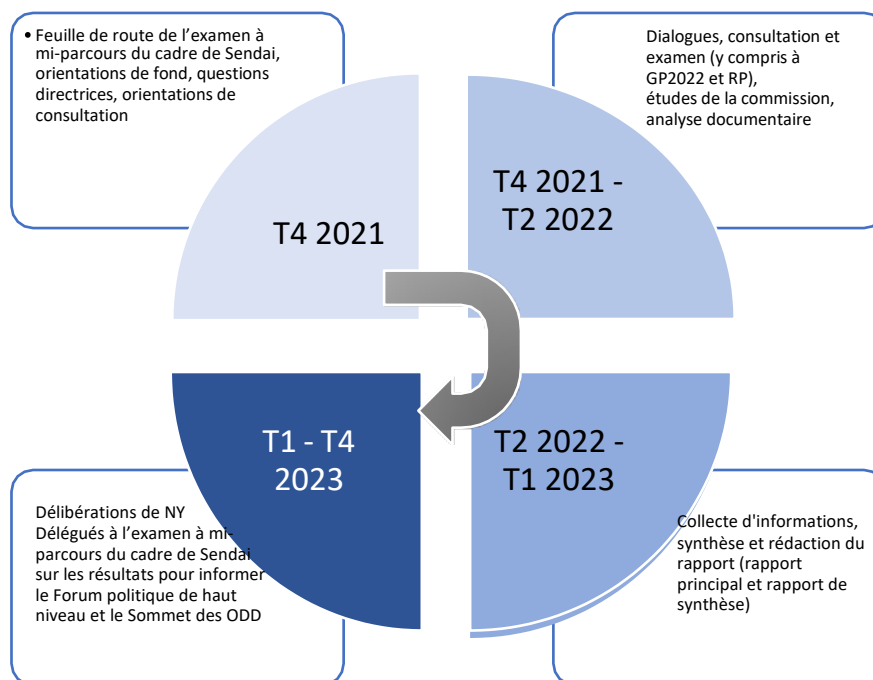
- Rapports mondiaux sur le développement durable - en s'appuyant sur la synergie entre les 4 priorités du CS et le rapport mondial sur le développement durable, y compris les leviers, les points d'entrée et les interconnexions entre les ODD identifiés dans le rapport mondial sur le développement durable de 2019
- Examens nationaux volontaires (ENV) sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable
- Rapports des États membres par le biais d'instruments de suivi et d'établissement de rapports sur les ODD (au-delà des ODD 1, 11 et 13 pour lesquels le Système de suivi du Cadre de Sendai fournit certaines données)
- Commissions économiques régionales et Forums régionaux sur le développement durable
- Rapports de l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014 - 2024
- Rapports de l'examen à mi-parcours de la filière des modalités d'action accélérées pour les PEID (SAMOA)
- Rapports du bilan mondial de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et des objectifs d'Aichi
- Rapport d'évaluation mondiale de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur la biodiversité et les services écosystémiques
- Rapports du Forum international d'examen des migrations et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
- Rapports des réunions préparatoires mondiales et régionales sur l'examen global à mi-parcours de la mise en œuvre des objectifs de la Décennie internationale d'action
- Rapports et documents pertinents de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (par exemple, la Conférence des Parties, les organes subsidiaires et constitutifs, y compris les résultats du Groupe d'experts techniques sur la gestion globale des



risques, le Mécanisme international de Varsovie pour les pertes et les dommages et ses groupes d'experts)

- Contributions pertinentes et réunions préparatoires de la COP15 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- Rapports pertinents de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action « L'eau pour le développement durable », 2018 - 2028

5.6 La figure 2 résume la chronologie de la révision de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai, suivie d'une sélection d'événements clés du processus d'accompagnement.



5.7 Événements clés, y compris d'autres exercices de bilan et examens mondiaux, et des événements intergouvernementaux pertinents (liste non exhaustive) :

- Plateformes mondiales et régionales pour la réduction des risques de catastrophe :
 - Afrique : 16-19 novembre 2021 (Kenya)
 - Amériques et Caraïbes : 1-4 novembre 2021 (Jamaïque)
 - États arabes : 8-11 novembre 2021 (Maroc)
 - Forum européen sur la réduction des risques de catastrophes : 24-26 novembre 2021 (Portugal)
 - Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe (Indonésie) : 23-28 mai 2022 (Indonésie)
 - Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophes : octobre 2022 (Australie) **à confirmer**
- COP 15 de la CDB : 11-15 octobre 2021 et 25 avril - 8 mai 2022
- COP 26 de la CCNUCC : 31 octobre - 12 novembre 2021 (Royaume-Uni)
- 5^{ème} Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA5) : 23-27 janvier 2022 (Doha)
- Forums régionaux sur le développement durable : février-avril 2022 et 2023



-
- COP 15 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification : mai 2022 (Côte d'Ivoire)
 - Examen à mi-parcours de la Décennie d'action pour l'eau en 2023 : 22-24 mars 2023 (New York)
 - Cycles de l'ECOSOC culminant avec le Forum politique de haut niveau : 2022, 2023 (New York)
 - Semaine de haut niveau de l'AGNU / Sommet sur les ODD : septembre 2023 (New York)



ANNEXES

Les questions stratégiques et directrices suivantes sont fournies pour guider les États membres et les parties prenantes dans la réalisation des consultations et de l'examen, et dans l'élaboration des contributions et des rapports (y compris les rapports nationaux volontaires) de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai.

Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes fournira un modèle de rapport recommandé à l'usage des États membres et des parties prenantes, qui s'inspirera de ces questions. Le modèle identifiera les questions fondamentales de l'annexe I auxquelles tous les acteurs étatiques et non étatiques devront répondre, afin de faciliter l'analyse du bilan des progrès accomplis, l'identification des changements de contexte, la compilation des recommandations pour une coopération et une action prioritaires, accélérées et intégrées, et la réflexion sur les arrangements possibles pour l'après-2030 en matière de développement durable tenant compte des risques.

Au-delà des questions de base, le modèle de rapport permettra d'inclure des questions supplémentaires, y compris, mais sans s'y limiter, d'autres questions énumérées dans les annexes de la présente note conceptuelle, ainsi que d'autres questions identifiées par les États membres et les parties prenantes comme pertinentes pour l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai.

Annexe I

Questions stratégiques

Objectif

1. Comment les décisions (de développement) des secteurs public et privé, ainsi que de la société civile, ont-elles été rendues plus durables par la mise en œuvre du Cadre de Sendai ?
2. Les causes profondes et les facteurs sous-jacents des risques de catastrophe sont-ils mieux compris et traités de manière plus systématique dans tous les secteurs, à toutes les échelles et dans toutes les disciplines ? Lors de l'analyse des compromis et des co-bénéfices entre les voies de développement, reflétant les interconnexions entre les objectifs de développement durable, comment leur impact sur les risques de catastrophe sous-jacents est-il pris en compte ?
3. Quels sont, selon les gouvernements et les autres parties prenantes, les principales réalisations, les défis et les obstacles à la mise en œuvre du Cadre de Sendai, ainsi que les enseignements tirés ?
4. Quels ont été les principaux changements dans les contextes dans lesquels les gouvernements et les autres parties prenantes ont mis en œuvre le Cadre depuis 2015 ? Quels sont les principaux changements / questions émergentes / sujets de préoccupation prévus d'ici 2030, dont il faudra tenir compte pour hiérarchiser, accélérer et amplifier l'action ?
5. Quels sont les ajustements à apporter aux cadres politiques, réglementaires et législatifs, à la stratégie, à l'épistémologie, à l'organisation ou à l'investissement pour tirer parti des opportunités ou pour atténuer les menaces nouvelles / émergentes qui pèsent sur la réalisation du résultat attendu et du but du Cadre de Sendai ?
6. Quels sont les résultats attendus qui permettraient de réduire le plus possible les risques de catastrophe et d'accroître le plus possible la résilience des personnes, des biens et des écosystèmes au cours de la période restante du Cadre de Sendai et au-delà de 2030 ?

Résultats escomptés

7. Y a-t-il eu une réduction des risques de catastrophe et des impacts des dangers naturels et d'origine humaine sur les personnes, les entreprises, les communautés, les pays et les écosystèmes, grâce aux mesures prises et aux approches adoptées dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai depuis 2015 ?
8. Quelle est la tendance pour la réalisation du résultat attendu du Cadre de Sendai pour la période allant jusqu'à 2030 ?
9. En ce qui concerne les personnes et les biens de votre pays, entreprise, communauté ou organisation, quels progrès ont été réalisés pour : réduire l'exposition aux aléas ? Réduire leur vulnérabilité et augmenter leur capacité à réduire les risques ? Le cas échéant, comment les



caractéristiques des dangers, de la vulnérabilité ou de l'exposition ont-elles été modifiées / leur menace réduite (par exemple, les dangers d'origine humaine) ?

Objectif

10. Quels sont, selon les gouvernements et les autres parties prenantes, les principales réalisations, les défis et les enseignements identifiés pour : prévenir la création de nouveaux risques ? réduire le stock de risques existants ? renforcer la résilience ?
11. Quelles sont les perspectives de réalisation de l'objectif du Cadre de Sendai d'ici 2030 sur la base des progrès réalisés depuis 2015 et des attentes pour la période 2023 à 2030 ?

Objectifs mondiaux

12. Comment les objectifs quantitatifs ont-ils soutenu les efforts pour atteindre l'objectif et les résultats du Cadre de Sendai ?
13. Quelles ont été vos expériences et vos problèmes concernant les rapports sur les objectifs globaux, en utilisant les indicateurs convenus au niveau international ?
14. Dans quelle mesure l'établissement de stratégies et de plans d'action nationaux et locaux de réduction des risques de catastrophe a-t-il été important pour la réalisation des autres cibles, du but et des résultats attendus du Cadre de Sendai ? Si oui, se sont-ils avérés utiles, et si non, pourquoi ? Des indicateurs nationaux personnalisés ont-ils été établis ? Et comment les stratégies nationales et locales sont-elles intégrées dans les plans et actions soutenant la réalisation des buts et objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de l'Accord de Paris ?

Application des principes directeurs

15. Comment la politique publique, la législation, la planification et l'organisation nationales et/ou régionales ont-elles changé pour s'aligner sur le Cadre de Sendai ? Comment doivent-elles évoluer à l'horizon 2030 ?
16. Comment le principe de responsabilité partagée entre les autorités centrales et locales, les secteurs et les parties prenantes a-t-il été appliqué ? Quelles mesures les pays ont-ils prises pour permettre une gestion intégrée des risques de catastrophe entre les institutions, les secteurs, le secteur privé et les autres parties prenantes ?
17. Quelles mesures habilitantes ont été mises en œuvre pour intégrer la réduction et la gestion des risques de catastrophe aux actions visant le changement climatique, le développement durable, la biodiversité et d'autres domaines pertinents ?

Priorités d'action

18. Depuis l'adoption du Cadre de Sendai, dans quelle mesure la compréhension des risques de catastrophe, de leurs causes profondes et de leur prise en compte dans les décisions et les investissements publics et privés est-elle devenue une obligation légale de « diligence raisonnable » ?
19. Quels progrès ont été réalisés dans les approches d'évaluation des risques avant les catastrophes - pour la prévention et l'atténuation des risques de catastrophe, ainsi que pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une préparation appropriée et de réponses efficaces aux catastrophes - qui prennent en compte les risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions de vulnérabilité, de capacité, d'exposition des personnes et des biens, de caractéristiques des dangers et d'environnement ?
20. De l'avis des gouvernements et des autres parties prenantes, quelles ont été les principales réalisations, difficultés et leçons identifiées depuis 2015 dans l'élaboration de mécanismes et d'approches de gouvernance des risques de catastrophe ?
21. Compte tenu de la nature systémique du risque, et des expériences de la pandémie COVID-19 en cours (y compris les impacts indirects en cascade), quels ajustements sont nécessaires aux approches existantes de gouvernance et de gestion des risques de catastrophe aux niveaux national et local, international et régional ?
22. Des augmentations ont-elles été observées dans les investissements dans la résilience depuis



2015, les investissements des secteurs public et privé sont-ils de plus en plus fondés sur les risques, et si oui, par quelles mesures ? Les considérations et mesures de réduction des risques de catastrophe sont-elles intégrées dans les instruments financiers et fiscaux ? A-t-on constaté une augmentation des orientations en matière d'investissements publics et privés tenant compte des risques ?

23. Comment la résilience des secteurs commerciaux et industriels face aux risques de catastrophe, y compris les risques naturels et anthropiques, a-t-elle évolué depuis 2015 ? Quelles actions supplémentaires sont nécessaires d'ici à 2030 ?

24. Comment la préparation à la réponse²⁰, ainsi que la préparation au rétablissement, à la réhabilitation et au relèvement, se sont-elles améliorées ou détériorées depuis l'adoption du Cadre de Sendai ? Et comment cela s'est-il manifesté en termes de « Reconstruire en mieux » ?

Parties prenantes - Engagement, action et partenariat multipartites intégrés et inclusifs

25. Quels partenariats et initiatives se sont avérés les plus fructueux ? Comment et pourquoi ?

26. Dans quelle mesure le Cadre de Sendai est-il connu et appliqué aux niveaux sous-national et local ?

Coopération internationale et partenariat mondial

27. Comment la coopération et la collaboration en matière de réduction des risques entre les mécanismes et les institutions de mise en œuvre des instruments internationaux pertinents ont-elles évolué depuis l'adoption du Cadre de Sendai ?

28. Quelle a été l'importance des stratégies et des plans régionaux et sous-régionaux de réduction des risques de catastrophe pour soutenir les efforts nationaux et locaux de mise en œuvre du Cadre de Sendai ?

29. Quelles ont été les tendances des ressources financières fournies aux pays en développement pour la réduction des risques de catastrophe par la coopération internationale depuis 2015 ? De même que la coopération technique, le renforcement des capacités et le transfert de technologies ? Y compris par le biais de la coopération bilatérale, multilatérale, nord-sud, sud-sud et triangulaire.

Les questions stratégiques sont complétées par des questions directrices additionnelles (à l'annexe II) qui peuvent générer des informations et des éclairages supplémentaires pour l'examen.

²⁰ notamment par le biais de systèmes d'alerte précoce multi-aléas améliorés



Annexe II

Questions directrices supplémentaires pour les consultations et le dialogue

Les États membres et les parties prenantes peuvent également souhaiter inclure les questions directrices supplémentaires suivantes dans les consultations et les dialogues.

Progrès, réalisations, lacunes et défis

Généralités :

- Quels sont, selon les gouvernements et les autres parties prenantes, les plus grands progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai ? Quelles sont les principales raisons des progrès réalisés ? Par exemple, quelles structures, politiques ou processus se sont avérés être les principaux catalyseurs des progrès ?
- Quels ont été les principaux obstacles à la mise en œuvre du Cadre de Sendai ?
- Comment votre pays / ville / communauté / entreprise / organisation / partenariat / secteur aurait-il pu être mieux soutenu dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai ?
- Dans quels domaines les progrès ont-ils été les plus faciles, et dans quels domaines ont-ils été les plus difficiles ?
- Comment la mise en œuvre du Cadre de Sendai a-t-elle été soutenue par d'autres accords, conventions ou cadres internationaux (par exemple, l'Agenda 2030, l'Accord de Paris, le Plan d'action d'Addis-Abeba, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement - Orientations de SAMOA, la Convention sur la diversité biologique, etc.) ?

Ciblé :

- Dans quelle mesure la gestion multi-aléas / tous risques a-t-elle été intégrée dans la prise de décision et les investissements du secteur public à tous les niveaux, ainsi qu'au sein et entre tous les secteurs ?
- Comment les approches - y compris les approches intégrées et multisectorielles, ainsi que celles adoptées par le biais de stratégies et de plans locaux, nationaux et régionaux de RRC - ont-elles réussi à faire face aux risques de catastrophe posés par les aléas naturels et anthropiques et les aléas et risques environnementaux, technologiques et biologiques connexes ?
- Dans quelle mesure les évaluations des risques sont-elles systématiquement entreprises pour assurer une prise de décision éclairée par les risques ? Prennent-elles en compte les compromis et les co-bénéfices dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable ? Les méthodologies et les données sont-elles régulièrement revues et mises à jour ? La disponibilité des données sur les pertes, y compris les données sur les pertes économiques, a-t-elle augmenté ?
- Dans quelle mesure les connaissances traditionnelles, autochtones et locales et les communautés, en plus des connaissances scientifiques et technologiques, participent-elles et orientent-elles l'évaluation des risques et la prise de décision et l'investissement en fonction des risques ?
- Comment des partenariats authentiques et durables ont-ils été établis ? Comment ont-ils été développés ?
- Comment ces partenariats sont-ils gouvernés ? Comment sont-ils financés ? Quels sont les rôles de direction et les méthodes d'évaluation des partenariats ? Quelles difficultés ont été rencontrées dans la mise en œuvre ? Dans quels domaines prioritaires faut-il davantage de partenariats pour que le développement durable tenant compte des risques soit possible ?

Priorités et options pour l'avenir :

Généralités :



- Quelles sont les priorités à fixer pour assurer la mise en œuvre du Cadre de Sendai d'ici 2030 ?
- Quelles nouvelles initiatives et quels nouveaux partenariats seront à la disposition des gouvernements et des autres parties prenantes à l'avenir ?
- Comment les partenaires de développement et la communauté internationale peuvent-ils mieux soutenir la réalisation du résultat attendu et de l'objectif du Cadre de Sendai ?
- Au niveau national, comment la planification des politiques doit-elle changer pour faciliter la mise en œuvre ?
- Que faut-il faire de plus pour accélérer le passage de la gestion des catastrophes à la gestion intégrée et anticipative des risques de catastrophe ; de la gestion des événements à la gestion des processus qui créent le risque ?
- Quels sont les ajustements ou les mesures clés à prendre pour que la gestion des risques de catastrophe ne soit plus traitée comme un « secteur » en soi, mais comme une pratique appliquée à tous les secteurs ?

Ciblé :

- Que faut-il privilégier pour que les responsabilités en matière de réduction des risques de catastrophe soient partagées par les gouvernements centraux et les autorités nationales, les secteurs et les parties prenantes concernés, de manière à faciliter la gestion multipartite des risques et la gouvernance transdisciplinaire et multi-échelle des risques ?
- Quel ajustement ou renforcement est nécessaire pour rendre plus efficace le cadre institutionnel aux niveaux international, national et local, y compris les mécanismes de conformité ?
- Quelles actions prioritaires peuvent être entreprises pour donner aux autorités locales et aux partenariats locaux, y compris les institutions, le secteur privé, la société civile, le monde universitaire, les institutions scientifiques et de recherche, les moyens de renforcer l'action de réduction des risques aux niveaux infranational et local ?
- Quels sont les déficits de capacités à développer en priorité si l'on veut accélérer la mise en œuvre du Cadre de Sendai ?
- Quelles sont les principales mesures à prendre pour renforcer la résilience des infrastructures critiques, notamment les systèmes de santé, les systèmes alimentaires et les systèmes financiers ?

